durant l'année financière 1947-1948 aux Lignes aériennes Trans-Canada et devant servir à liquider le déficit des Lignes aériennes (certifié par le vérificateur des Lignes aériennes Trans-Canada au ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements selon que l'exige ledit ministre) résultant des opérations des Lignes aériennes Trans-Canada durant l'année civile 1947, moins le surplus provenant de l'exploitation des Lignes aériennes Trans-Canada (Atlantique) Limitée, durant 1947, et moins le surplus accumulé des Lignes aériennes Trans-Canada au 31 décembre 1946: Déficit des Lignes aériennes Trans-Canada, année civile 1947\$1,761,042 84 Moins: Surplus Lignes aériennes Trans-Canada (Atlantique) Limitée, année 1947	
\$1,624,739 53	
Moins: Surplus accumulé des Lignes aériennes Trans-Canada au 31 décembre 1946	1,369,678 30
Conseil des ports nationaux	
663 Pour pourvoir au paiement, au Conseil des ports nationaux, du montant ci-après spécifié et devant servir à liquider les déficits (mais à l'exclusion des intérêts sur les avances du Gouvernement fédéral et de la dépréciation sur immobilisations) de l'année civile 1947, résultant de l'exploitation du port de Québec	70,481 14
DÉMOBILISATION ET RECONVERSION	
TRANSPORTS	
Service des chemins de fer et de la marine	
666 Pour pourvoir au paiement de la réclamation soumise par Danish War Risk Cargo Insurance Institute, de Copenhague, Danemark, relativement à certaines parties de la cargaison danoise consignée sur le N.M.	

COMMISSION MARITIME CANADIENNE

Europa à l'époque de sa saisie comme prise en avril

30,000 00

195,416 77

SERVICE AÉRIEN

(Contrôle et surveillance confiés au ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements par l'arrêté en conseil C.P. 529 du 10 février 1948).